

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 juillet 2016

établi conformément à l'article L 2121-26 du CGCT

Présents : Madame BELVEYRE et Messieurs MOULIN, CANTAREL, DAUSSET, ROUSSILHE, VIGOUROUX.

Absent excusé : Madame BUFFAMENE procuration à Madame BELVEYRE

Absents : Madame BOURGADE, Messieurs DAVAL, PETIT, PADIRAC

Secrétaire de séance : René ROUSSILHE

18 h 30 : Début de séance

Ordre du jour :

Délibération IAT : Le conseil municipal autorise à l'unanimité la régularisation des Arrêtés régissant les agents concernés par l'indemnité d'administration et de technicité (IAT).

Décision modificative : Suite dépassement de crédits à l'article 673 du budget de l'eau depuis janvier 2016, le conseil municipal décide à l'unanimité la modification de ce budget.

Modification compétence communautaire facultative (scolaire) : La communauté des communes souhaite désormais financer 5 transports par année civile, par école et pour tout déplacement sur le territoire communautaire avec la possibilité d'un transport sur la commune de SAINT CERE. Délibération unanime pour ce changement.

Heures complémentaires Mme LAVAL : Les heures complémentaires (30H15) effectuées par Liliane LAVAL seront payées. Délibération unanime.

Schéma départemental de coopération intercommunale : Le conseil municipal vote à l'unanimité contre l'adhésion à CAUVALDOR. Nous voulons défendre notre territoire et bassin de vie situé autour des villes de BRETENOUX, ST CERE, SOUSCEYRAC et VAYRAC.

Travaux logement : D'importants travaux seront entrepris dans les mois prochains dans un logement communal de la cité.

Règlement service de l'eau : Sera modifié ultérieurement.

Divers : Certains abonnés à l'eau ne payent toujours pas leurs factures et c'est pourquoi qu'il a été décidé après mise en demeure de procéder à la réduction de leur débit d'eau.

Clôture de la séance à 20h30.